

Compte rendu de la Commission Sécurité Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Membres présents :

Jean Paul Borau, Mickaël Rouzière, Nicolas Rougeon, Marc Tilly

Assistent :

Michel Callot, Christophe Lavergne (FFC), Anne Lepage (FFC)

Absents excusés :

Didier Marchand (Président Conseil Fédéral), Alain Petit, Ludovic Sylvestre (CNR)

ORDRE DU JOUR

1. Bilan sur les championnats de France Elite et Avenir 2
2. Mon vélo est une vie 2
3. Rencontre avec la DSR 2
4. Commission des Usagers Vulnérables 3
5. Formation des pilotes sur les épreuves World Tour 3
6. Gants à motos 3
7. Fréquence radio 4
8. La Route se partage – clips télé pendant le TDF 2017 6
9. Bracelet FlashandLife 6
10. Courrier Comité Départemental CD 49 – forces de l’ordre 6
11. Décret du 9 août 2017 7
12. Arrêté sport sans VTM 7
13. RTS 7
14. Assurance 8

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

1. Bilan sur les championnats de France Elite et Avenir

La commission avait la gestion des pilotes voitures et motos. Un appel à candidature avait été lancé en collaboration avec le comité d'organisation locale. Des fiches de « candidature » ont été retournées et étudiées par la CNS.

Sur place, Marc Tilly a coordonné les opérations de préparation des véhicules et les réunions des pilotes.

Anne Lepage, Marc Tilly et Nicolas Rougeon ont réalisé le bilan. Le bilan est positif et sera à priori reconduit pour 2018 dans les mêmes conditions.

Une mission de coordinateur logistique pour les véhicules serait souhaitable.

2. Mon vélo est une vie

Suite au décès d'un coureur francilien à l'entraînement, 2 licenciés de la FFC ont décidé de créer un mouvement citoyen pour sensibiliser le grand public à l'accidentologie des cyclistes à l'entraînement.

Nicolas Rougeon présente le mouvement citoyen qui s'est transformé en association dans le courant de l'été.

3. Rencontre avec la DSR

Dans la continuité des échanges avec le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Sports, une réunion a été organisée à Saint Omer pendant les Championnats de France. Michel Callot, Marc Tilly, Nicolas Rougeon (FFC), Alain Clouet, Arnaud Platel (LNC), Pascal Chanteur (UNCP) participaient à la réunion avec Thierry Baudet, de la « Route se partage », représentant la Direction de la Sécurité Routière du Ministère de l'Intérieur.

A l'issue de la réunion il est convenu qu'une rencontre au Ministère de l'Intérieur sera organisée avant la fin de l'été.

Différents contacts ont eu lieu pendant le mois de juillet et une réunion a été fixée le 30 août dernier au Ministère de l'Intérieur. La réunion était présidée par Emmanuel Barbe, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière.

Michel Callot et Nicolas Rougeon (FFC), Marc Madiot, Alain Clouet et Arnaud Platel (LNC), Pascal Chanteur et Jean-Claude Cucherat (UNCP) étaient présent au titre du cyclisme. Emmanuel Barbe nous a présenté l'état des lieux. Un compte

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Le compte rendu de la réunion a été rédigé conjointement entre la Direction de la Sécurité Routière et les représentants du cyclisme

4. Commission des Usagers Vulnérables

A l'issue de la réunion, la Direction de la Sécurité Routière a proposé à la Fédération Française de Cyclisme d'intégrer la Commission des Usagers Vulnérables. Cette commission est en charge de faire des propositions pour la protection des usagers vulnérables de la route. Les cyclistes en font partie. L'année 2017 était consacrée aux piétons, l'année 2018 sera quant à elle consacrée aux usagers de la bicyclette.

Nicolas Rougeon est titulaire, le suppléant étant Pascal Chanteur. Pascal Chanteur est président de l'UNCP, membre de la LNC, et est très actif dans le domaine de la sécurité des coureurs. Il a une bonne connaissance du sujet.

5. Formation des pilotes sur les épreuves World Tour

Une formation a été organisée lors du Grand Prix de Plouay. Cette formation s'adresse initialement aux pilotes de la presse. Nicolas Rougeon participait à cette formation.

Un contact est en cours avec l'UCI pour récupérer le bagage de formation. Il pourrait être étudié pour démultiplier une formation adaptée à la réglementation française (code de la route).

6. Gants à motos

2 fabricants nous ont fait parvenir 2 modèles de gants :

- <https://www.dafy-moto.com/gants-samourai-lt-all-one.html>
- <http://www.bering.fr/catalogsearch/result/?q=master>

Des échanges sont en cours avec l'assureur pour connaître les contraintes.

Il semble à la commission que pour des missions spécifiques, les gants ne peuvent pas être portés :

- Corps arbitral à moto
- Passagers de la presse (radio, écrite, photographe, caméraman)

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Pour les pilotes, le port des gants ne semble pas une problématique pour les différentes missions.

La commission sécurité étudie la possibilité d'avoir des mitaines qui pourraient en partie répondre aux attentes du code de la route et également aux besoins liés aux activités identifiées.

7. Fréquence radio

Jean Paul Borau a travaillé sur le sujet et nous livre les éléments ci-dessous.

« Entendre et Etre entendu », Maître mots à l'échelon course

La communication est devenue indispensable à l'échelon course, tant d'un point de vue sécurité que sportif. Les nombreux acteurs qui composent l'échelon course doivent savoir à l'instant T tout ce qui se passe dans cet espace confiné. Quelle que soit leur mission, il est impératif que l'ensemble des participants soit informé du déroulement de l'épreuve. Il en va d'une bonne compréhension et surtout d'une bonne cohésion et d'un bon déroulement. L'ensemble de ces facteurs tend à contribuer et assurer une sécurité maximale. Il s'agit là d'un dispositif primordial et incontournable.

A tout moment, la voiture ouvreuse, l'organisateur, les arbitres, les directeurs sportifs, les personnes dédiées à la sécurité, (motards, signaleurs à poste fixe) les services de secours dépêchés sur la course, le camion balai...doivent avoir la possibilité d'échanger afin d'apporter une réponse immédiate et adaptée à la situation à laquelle ils sont confrontés.

Pour se faire plusieurs orientations s'offrent à toute personne et en particulier en ce qui nous concerne à tout organisateur d'une course cycliste :

- Organiser lui-même cette mission en mettant en place une logistique propre aux besoins de son épreuve lui permettant d'assurer toutes les communications indispensables.
- Se rapprocher d'un prestataire qui mettra à disposition de l'organisateur tout matériel nécessaire au bon déroulement des transmissions radios et qui sera en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour certaines épreuves, en fonction des besoins, un cumul des deux solutions pourra même être envisagé.

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Il est nécessaire de se rapprocher de la loi de réglementation des télécommunications du 26 Juillet 1996 qui a pour mission la gestion du spectre radioélectrique en France.

« L'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) est, en France un établissement public à caractère administratif créé le 1 er Janvier 1977, avec pour mission d'assurer , la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation, y compris privative, du domaine public des fréquences radioélectriques sous réserve de l'application de l'article L. 41 du Code des Postes et des Communications Electroniques, ainsi que des compétences des administrations et autorités affectataires de fréquences radioélectriques. »

L'ANFR gère le spectre des fréquences. Les fréquences radioélectriques sont une ressource naturelle disponible en quantité limitée. Irremplaçables pour communiquer avec les objets mobiles et pour créer des infrastructures flexibles et à faible coût, elles sont déterminantes pour la compétitivité. Des secteurs entiers reposent sur l'accès à cette ressource: communications mobiles, audiovisuel hertzien, liaisons satellite, transports, industrie militaire, météorologie...

L'ANFR remplit trois missions principales.

- Elle contribue à l'élaboration de la réglementation internationale et à la planification des bandes de fréquences.
- Elle gère les bandes de fréquences nationales et les sites radioélectriques.
- Elle contrôle les installations ainsi que leurs émissions et intervient dans le traitement des brouillages.

Toute personne peut donc solliciter l'ANFR et bénéficier de leurs services.

Plusieurs solutions s'offrent au demandeur :

- il est possible de demander une autorisation temporaire inférieure à 2 mois et ainsi bénéficier d'une ou plusieurs fréquences.
- il est également possible de demander une autorisation d'une ou plusieurs fréquences pour une durée annuelle.

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Il faudra alors transmettre une demande par mail en remplissant le formulaire ad hoc. Il sera alors attribué une ou plusieurs fréquences à usage partagé sans protection.

Coordonnées :

ANFR : 78 Avenue du Général de Gaulle

94 704 Maisons Alfort

01 45 18 72 72

Voir imprimé en pièce jointe de « Demande d'autorisation temporaire d'utilisation de fréquences »

8. La Route se partage – clips télé pendant le TDF 2017

7 clips vidéos ont été diffusés pendant le TDF 2017 dans le cadre de la convention entre la DSR et ASO. Les représentants de la DSR nous ont transmis les liens vers les clips :

- Vidéo 1 : <https://www.youtube.com/watch?v=fPFhuUvnctk>
- Vidéo 2 : <https://www.youtube.com/watch?v=BXpxcJik5xY>
- Vidéo 3 : <https://www.youtube.com/watch?v=9V147PbxRkQ>
- Vidéo 4 : <https://www.youtube.com/watch?v=Frd2-jbI0uA>
- Vidéo 5 : <https://www.youtube.com/watch?v=yFgHbTwRpCw>
- Vidéo 6 : <https://www.youtube.com/watch?v=ZF3WlunZfgY>
- Vidéo 7 : <https://www.youtube.com/watch?v=rhmykRu5knU>

9. Bracelet FlashandLife

Un bracelet a été présenté à Nicolas Rougeon :

flashandlife.com

Ce bracelet est à destination du grand public, sportif ou non. Le bracelet comporte un flashcode qu'il convient à chaque porteur d'activer sur internet. Une fois activé, le flashcode permet d'accéder à la fiche médicale qui aura été renseignée par le porteur. le but étant une meilleure prise en charge par les secours.

10. Courrier Comité Départemental CD 49 – forces de l'ordre

Un organisateur du Comité du Maine et Loire interroge la CN Sécurité par rapport à une intervention des Forces de l'Ordre à contre sens d'une épreuve cycliste.

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Un premier contact a été pris avec la Direction Générale de la Gendarmerie suite aux deux « incidents » présentés par l'organisateur.

Plusieurs échanges ont également eu lieu avec l'organisateur. Avant d'apporter une réponse détaillée, la Commission Sécurité va demander à l'organisateur de lui faire parvenir son dossier complet (*demande d'autorisation les différents arrêtés et communications faites auprès des autorités avant l'épreuve*).

11. Décret du 9 août 2017

La FFC en collaboration avec la LNC, le ROCC et ASO travaillent depuis 2013 sur l'amélioration de la sécurité des courses cyclistes, en complément de l'évolution de 2013 dans la circulaire du 6 mai.

Un décret est paru le 9 août dernier. Les principales nouveautés sont détaillées ci-dessous :

- Changement de police administrative : la déclaration au lieu de demande d'autorisation
- Evolution de la police de circulation : usage sage exclusif temporaire de la chaussée.
- Déclaration au maire pour les épreuves se déroulant sur le territoire d'une seule commune

12. Arrêté sport sans VTM

Un projet d'arrêté est en cours de rédaction. Une demande de modification a été formulée la semaine dernière et a été prise en compte par le Ministère des Sports. L'arrêté est en cours de publication. Il est prématuré d'en apporter les éléments d'évolution dans le compte rendu.

13. RTS

Une nouvelle rédaction des RTS est en cours.

Il n'est pas prévu de faire évoluer les mesures liées aux secours.

Une mise à jour est nécessaire au vu du nouveau régime de circulation prévu dans le décret du 9 août.

Compte rendu de la Commission Sécurité

Vendredi 10 novembre 2017 - Paris

Pour l'équipement des véhicules d'ouverture et de fermeture, l'équipement proposé reste transitoire pour l'année 2018. Un état des lieux aura lieu fin 2018 pour faire évoluer l'équipement en collaboration avec la DSR.

14. Assurance

Le point est à l'étude concernant le port des gants pour certains passagers en course.

Un échange est également en cours avec l'assureur pour pouvoir proposer des compléments d'assurance pour les tenues et les accessoires.